

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------|---|------------------------------------------------------------|
| - Franck POTHIER | à | Jacques BESSEAU |
| - Sébastien ALLAIN | à | Dominique GUILLET (<i>en début de séance</i>) |
| - Lecsynska MORNET | à | Frédérique BARTEAU (<i>en début de séance</i>) |
| - Patrick DURAND | à | Philippe PORTÉ (<i>en cours de séance</i>) |
| - Marc RACAPÉ | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (<i>en début de séance</i>) |
| - Béatrice BICHON-BELLAMY | à | François CAUMEAU (<i>en fin de séance</i>) |
| - Laurence DE ENA | à | Anne AUBIN-SICARD (<i>en fin de séance</i>) |
| - Christophe BLANCHARD | à | Malik ABDALLAH |
| - Sylvie CHARTIER | à | Caroline FOUNINI (<i>en début de séance</i>) |
| - Jack M'BETI NOAH | à | Pierre LEFEBVRE (<i>en début de séance</i>) |
| - Nathalie GOSSSELIN | à | Nathalie BRUNEAU-SEGUIN (<i>en fin de séance</i>) |
| - Pierre REGNAULT | à | Joël SOULARD |

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur René CHABOT en tant que conseiller municipal, en remplacement de Madame Anne-Sophie FAGOT.

Il appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 22 novembre 2016 et du 15 décembre 2016 ; ceux-ci sont adoptés.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Ce Conseil municipal est assez particulier puisqu'il se situe après un rendez-vous majeur, celui de l'élection du Président de la République. Celle-ci s'est déroulée il y a maintenant un peu plus d'une semaine et a vu la consécration d'Emmanuel MACRON.

Nous nous réjouissons que le dimanche 7 mai, le Président de la République ait été élu avec un pourcentage de voix élevé, ce qui ne laisse aucun doute à La Roche-sur-Yon sur les valeurs républicaines de nos concitoyens. Il appartient désormais au nouveau Président de gouverner la France pour la sortir des difficultés que le quinquennat précédent a provoquées et accentuées. Nous n'avons jamais eu un Président aussi jeune. Nous espérons que son talent soit proportionnellement inverse à sa jeunesse et qu'il nous guide vers quelque chose de nouveau, de sorte que la France retrouve sa place sur la scène internationale et que les Français retrouvent de l'espoir. Le nouveau Président a nommé son Premier ministre hier. Nous leur souhaitons une bonne chance républicaine à tous deux pour mener à bien les affaires du pays.

Il en va ainsi de la vie républicaine. Il y a des départs et des arrivées. Nous savons, au sein de ce Conseil plus qu'ailleurs, le poids et l'exigence des responsabilités, tant en termes de force de travail qu'en heures passées sur nos délégations. Anne-Sophie FAGOT a décidé de quitter le Conseil municipal pour se consacrer à sa vie familiale et professionnelle. Nous ne pouvons pas lui en vouloir, même si, à titre tout à fait égoïste, je peux le regretter. Je tiens d'ailleurs à la remercier pour la qualité du travail qu'elle a réalisé avec professionnalisme, et surtout avec beaucoup de détermination pour défendre l'équipe municipale sur des sujets parfois complexes et politiquement controversés. Je souhaite à Anne-Sophie de se réaliser pleinement, à la fois dans son rôle de maman et dans son rôle professionnel, avec toute la réussite qu'elle mérite. Je n'ai aucun doute qu'elle revienne un jour aux affaires municipales.

Suite au départ de Madame FAGOT, la délégation de l'éducation est aujourd'hui vacante. J'ai donc proposé cette délégation à Jacques BESSEAU, jusqu'alors chargé des affaires culturelles et de la culture depuis trois ans. Il a assuré cette fonction et assumé cette responsabilité avec une réelle passion et beaucoup d'énergie pour défendre la culture au sein de notre collectivité. Je rappelle qu'il a notamment appuyé la signature du pacte culturel avec l'Etat, que nous avons formalisé avec Fleur PELLERIN et Manuel VALLS il y a maintenant deux ans. Je remercie donc Jacques pour l'ensemble du travail réalisé en direction de la culture.

Toutefois, sa tâche ne s'arrête pas là, puisqu'en prenant la délégation de l'éducation, il prend aussi en charge un relais de l'éducation culturelle. Je suis certain que Jacques mettra tout son talent au service de la famille et de l'éducation. Peut-être pensiez-vous que cette nomination était courue d'avance, puisqu'il connaît parfaitement le monde de l'Education nationale en tant qu'ancien professeur ? Cela est vrai, mais pas seulement. Jacques est un homme passionné disposant d'un sens de la négociation très rare, et est à la recherche permanente du consensus. Je sais aussi qu'il mettra toute sa détermination pour poursuivre le travail entamé. Je pense par exemple aux travaux du site Pont Boileau, qui ont déjà pris beaucoup de retard, à la fusion des écoles Malraux et Jean Roy, au pacte éducatif ou encore à la réforme des rythmes scolaires, que le Président de la République a remise en cause pour laisser le libre choix aux collectivités. D'autre part, je sais aussi qu'il fera tout son possible pour renouer le fil, quelquefois fragilisé, avec certaines associations. Son expérience d' élu, depuis deux mandats – l'un dans l'opposition et l'autre dans la majorité – nous sera précieuse, tout comme le seront ses qualités humaines. Je remercie donc Jacques d'avoir accepté cette délégation.

Afin de suivre l'ensemble des dossiers culturels de la Ville, parmi lesquels le renouvellement du pacte signé avec l'Etat, les chantiers de la SMAC ou l'intégration du Concorde, et afin de densifier et de coordonner l'offre culturelle au sein de l'Agglomération, j'ai choisi d'assumer en tant que Maire la délégation à l'action culturelle. Je comprends l'étonnement de l'opposition, car il s'agit là d'une décision originale. Cependant, celle-ci est forte et représente un véritable symbole.

Bien loin d'un abandon, supputé par quelques-unes, c'est au contraire une montée en puissance de la culture à La Roche-sur-Yon en direction des acteurs culturels, en direction des associations et en direction de la culture en général. Je ne suis pas le premier à prendre ce type de décision, puisqu'à un autre niveau, Raymond BARRE avait choisi de conserver le Ministère de l'économie en 1976, alors qu'il était aussi Premier ministre. Je ne suis donc pas un précurseur.

La culture est une affaire très importante pour notre collectivité. J'ai déjà eu l'occasion de citer André MALRAUX qui disait : « La culture est devenue l'auto-défense de la collectivité ». C'est pourquoi, au lendemain d'une élection présidentielle durant laquelle les partis extrêmes ont rassemblé 45 % des suffrages lors du premier tour et où l'extrême droite était au second, il nous faut absolument faire de la culture un bouclier, une boussole.

La culture et les arts sont des armes puissantes contre le racisme, l'égoïsme, la bêtise, la haine ou encore la fragmentation de la société, d'un pays, voire d'un continent tout entier. Oui, la culture et les arts sont un cap autour duquel les Yonnais se rassemblent. Autour de quoi se rassemblent-ils le plus souvent, si ce n'est autour d'un écran géant, d'un stade ou d'un spectacle ? La culture et le sport sont des éléments essentiels de notre vivre ensemble.

Une ville sans politique culturelle n'est plus une ville. Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler tout ce qui existe déjà à La Roche-sur-Yon. Nous devons poursuivre ces initiatives et les faire progresser, car l'action culturelle constitue pour nous une priorité essentielle de notre mandat. J'en assumerai donc directement le pilotage.

Afin de m'assister dans cette tâche, je m'appuierai sur un trépied d'érudits, avec Philippe Porté qui ajoutera le patrimoine culturel de la ville et les musées à sa délégation actuelle. Je sais que c'est un homme passionné par le présent, le passé et le futur. Je sais aussi qu'il saura lier nos racines patrimoniales à des lendemains qui chantent. De son côté, Leccsynska MORNET assumera la pleine responsabilité des événements et des festivals. Chacun connaît son inventivité, son dynamisme et sa manière efficace de renouveler les événements culturels importants de la Ville, parfois émoussés par le temps et par l'habitude. Enfin, Frédérique BARTEAU assumera à mes côtés la relation avec les associations culturelles, les partenaires et l'ensemble des acteurs culturels. Je sais pouvoir trouver en elle une parfaite ambassadrice de la Ville de La Roche-sur-Yon et de la culture.

En m'appuyant sur ce trépied culturel, sensible et érudit, je souhaite donner à la Ville de La Roche-sur-Yon une ligne culturelle ouverte à tous et permettant l'expression du plus grand nombre. Artistes confirmés, professionnels, amateurs, lettrés ou simplement curieux, tous trouveront à La Roche-sur-Yon les moyens de leur passion. Nous sommes aujourd'hui à mi-mandat. Beaucoup de choses ont été accomplies et beaucoup d'autres restent encore à faire. Les aménagements de délégation que je viens d'évoquer, qu'ils soient contraints par les circonstances ou choisis, constituent la vie ordinaire d'un groupe de travail, que je vais maintenant vous présenter à travers les trois premières délibérations de ce Conseil. »

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	ELECTION DU 5^{EME} ADJOINT
----------	--------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

En application de l'article L2122-10 du CGCT et suite au courrier adressé par Madame Anne-Sophie FAGOT à Monsieur le Préfet de la Vendée l'informant qu'elle démissionnait de ses mandats d'adjoint au maire et de conseiller municipal, il est proposé au Conseil de procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint au Maire, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. L'adjoint élu prendra le même rang que l'adjoint sortant.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins : 43

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 10

Candidature de R. CHABOT : 32

M. René CHABOT est élu 5^{ème} adjoint par 32 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

René CHABOT remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne. Il se déclare très honoré et indique qu'il mettra toutes ses capacités à œuvrer efficacement pour le bien de tous les Yonnais.

Guy BATIOU déclare :

« Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à Monsieur CHABOT. J'aimerais poser plusieurs questions concernant les modifications au sein de ce Conseil. Si je partageais ce que vous disiez sur la culture, je trouve vos propos contradictoires concernant ce que vous avez appelé des « sujets politiques controversés ». Je fais référence au plan éducatif local, dans lequel on retrouve une controverse sur la citoyenneté et la laïcité.

Mes questions sont les suivantes : La démission de Madame FAGOT entraîne-t-elle des modifications dans les orientations des dossiers qu'elle suivait ? Je pense notamment au plan éducatif local, à Pont Boileau ou à l'école Jean Roy. »

Monsieur le Maire précise :

« Je laisserai l'adjoint à l'éducation remplir pleinement son rôle lors des prochaines semaines, en discutant notamment avec les différentes associations. L'éducation est un sujet toujours compliqué à traiter. Les plus grands ministres de la cinquième République se sont d'ailleurs heurtés au dossier de l'éducation sous toutes ses formes, sans pouvoir véritablement faire avancer les choses. Bref, les choses sont toujours un peu difficiles en matière d'éducation, ici comme ailleurs.

Bien évidemment, la réalisation de l'école Jean Roy ne souffre d'aucun retard. Il reste encore quelques adaptations à faire et nous rencontrerons les parents d'élèves à ce sujet le 29 mai prochain. S'agissant de Pont Boileau, le projet verra bien le jour. Si nous connaissons actuellement quelques soucis, ils ne sont absolument pas liés à la délégation à l'éducation. Pour ce qui est du pacte éducatif et de la mention de citoyenneté enfin, je pense qu'un mauvais procès a été fait sur un terme, puisqu'il y a le terme et la définition du terme, cette dernière faisant partie même du titre donné au pacte. Seule l'utilisation du terme à un moment précis a été remise en cause. Je sais que Monsieur CHABOT aura bien évidemment la volonté et la détermination de faire de la citoyenneté un des éléments essentiels de la politique de l'éducation. A aucun moment il n'a été question du contraire. Seules quelques allégations, relevant davantage de la politique que de l'école, permettent de faire l'appréciation que vous venez de faire.

S'agissant du Conseil municipal, je vais vous présenter brièvement notre équipe et les modifications de délégations qui l'accompagnent.

J'assume donc la politique culturelle et la relation avec les acteurs culturels en lien avec **Frédérique BARTEAU**, et les instances consultatives du personnel et le dialogue social en lien avec **Anne-Sophie SARDAY**. **Anne AUBIN-SICARD**, première adjointe, est quant à elle chargée des relations institutionnelles, du développement durable, de la transition énergétique et de l'égalité. Comme vous le savez, ces sujets nous tiennent particulièrement à cœur. D'ailleurs, je n'hésite pas à dire que « jamais au grand jamais, ils n'ont été traités avec autant de détermination que ne l'a fait Anne AUBIN-SICARD dans toutes ses délibérations ». Les autres délégations sont les suivantes :

- **Laurence DE ENA** travaillera avec **Anne AUBIN-SICARD** sur le Conseil des sages, le Conseil municipal des jeunes et l'accueil des nouveaux Yonnais.
- **Françoise FOLTZER**, qui est arrivée il y a maintenant deux mois, et qui n'avait pas encore eu de délégation, sera chargée de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et des cultes. C'est une mission importante que se voit confier Françoise. Je n'ai d'ailleurs nul doute sur le fait qu'elle saura mettre en place cette délégation qui n'existait pas jusqu'à présent au sein de cette municipalité. Françoise devra donc réaliser du sur-mesure, en créant ses équipes de réflexion et ses équipes de travail.
- **Laurence GILLAIZEAU** se voit ajouter le transport en ville à la mobilité.
- **Sylvie DURAND** reste bien évidemment notre adjointe aux finances (Conseil, commande publique et budget). Elle travaille avec **Cyril GENDREAU** pour la partie contrôle de gestion.
- **Françoise RAYNAUD** reste l'adjointe à l'économie, à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'emploi, à la formation et à l'économie sociale et solidaire, délégations pour lesquelles elle réalise déjà un travail extraordinaire. J'ai même décidé de confier la gestion de la mairie annexe de Saint-André d'Ornay à **René CHABOT** pour la libérer un peu, car elle est aussi présidente d'ORYON et que son emploi du temps est très chargé.
- **Malik ABDALLAH** reste adjoint à l'urbanisme et au logement, ainsi qu'à l'aménagement du territoire et du patrimoine immobilier. Il travaillera sur les équipements et les bâtiments scolaires avec **Marc RACAPÉ**.
- **René CHABOT**, qui vient tout juste d'arriver, sera donc adjoint à la mairie annexe du quartier de Saint-André d'Ornay. Il sera également en charge de l'agriculture et des espaces ruraux.
- **Franck POTHIER**, adjoint à l'artisanat, aux métiers d'arts, aux marchés et au projet des halles, travaillera avec **Cyril BREHERET**, qui se voit confier le commerce et l'animation commerciale.
- **Geneviève POIRIER-COUTANSAIS** reste adjointe aux solidarités, à la santé, aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles. Elle aura à ses côtés **Patricia LEJEUNE**, qui travaille quant à elle sur le handicap et l'accessibilité, avec toute la détermination que nous lui connaissons.
- **Pierre LEFEBVRE** reste adjoint à la sécurité, à la tranquillité publique, à la protection civile et à la médiation publique. Il travaillera avec **Bruno GUILLOU** pour la délégation des anciens combattants et des cérémonies commémoratives. Il sera également en charge de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes, comme cela nous est désormais imposé compte tenu des attentats.
- **Jack M'BETI NOAH** rejoint **Pierre LEFEBVRE** en ce qui concerne la médiation et les actions socioculturelles dans les quartiers.
- **Sébastien ALLAIN** reste adjoint aux sports et à la jeunesse. Il travaille déjà sur les équipements sportifs avec **Dominique GUILLET** et **Béatrice BICHON-BELLAMY** pour les événements sportifs, ainsi qu'avec **François CAUMEAU** pour la jeunesse et la vie étudiante.

- **Nathalie GOSSELIN** reste adjointe à la politique de la ville, aux conseils citoyens et au développement numérique. Elle est également adjointe à la mairie annexe de La Vallée Verte.
- **Jacques BESSEAU** reste adjoint à l'éducation, à la famille. Il est aussi adjoint de quartier au Centre ville-Pont Morineau. Il travaille avec **Patricia LEJEUNE** pour l'égalité des chances à l'éducation, et avec **Marc RACAPÉ** pour l'équipement et les bâtiments scolaires, les productions locales, les circuits courts et les restaurations collectives. **Dominique GUILLET** rejoint cette équipe pour la diffusion des pratiques sportives aux scolaires.
- **Lecsynska MORNET** reste adjointe au rayonnement de la ville et aux grands événements.
- **Bernard QUENAULT** reste adjoint aux relations avec l'ACYAQ et les maisons de quartier. Il est aussi adjoint à la mairie annexe du Bourg-sous-La Roche. Il travaille avec **Christophe BLANCHARD** pour la vie associative, le pôle associatif et la consultation citoyenne pour l'accompagnement des grands projets.
- **Nathalie BRUNEAU-SEGUIN** reste adjointe aux relations économiques internationales. Nous avons la volonté de faire vivre différemment nos relations internationales par rapport à ce qu'elles étaient précédemment, en incluant une dimension économique. **Geneviève HOCQUARD** continue de travailler avec elle. Elle est en charge de la mobilité internationale des jeunes et des jumelages.
- **Patrick DURAND** reste adjoint à la voirie, au stationnement, à la gestion économique du domaine public, à la réglementation et à la propreté publique. Il est également adjoint à la mairie annexe du quartier des Pyramides.
- **Françoise BOUET** reste adjointe aux espaces verts, aux parcs et aux jardins. **Jean-Michel BARREAU** travaille à ses côtés. Il sera désormais chargé du suivi des aménagements et des chantiers sur l'espace public.
- **Philippe PORTÉ** reste adjoint aux musées. Il dispose d'un programme inégalé, avec la création de deux musées et la restructuration de trois autres. Il aura en charge le patrimoine historique, l'identité napoléonienne de la ville et les affaires générales (état civil, population, cimetières, affaires juridiques, communication institutionnelle). Il sera accompagné de **Cyril GENDREAU** pour les affaires générales.

Martine CHANTECAILLE :

« Vous avez délégué l'éducation à Monsieur BESSEAU. Je souhaite également bon vent à Madame FAGOT, quels qu'étaient nos désaccords idéologiques et politiques. A ce propos justement, nous vous avons fait part de nos inquiétudes dès votre arrivée, en voyant les délégations de l'éducation confiées à SENS COMMUN. Je note que cette nouvelle délégation s'appelle désormais Education et famille. J'espère donc que le singulier de « famille » ne supportera pas d'ambiguïté. En effet, j'aurais aimé que la pluralité des familles soit reconnue, y compris dans l'intitulé. »

Monsieur le Maire :

« Je vous rappelle que SENS COMMUN n'existait pas à l'époque. Le mouvement n'était pas encore créé. Il s'agissait de la MANIF POUR TOUS. Ceci dit, je comprends votre allégation, car cela fait déjà beaucoup de temps que vous vouliez l'exprimer. Vous venez de le faire. Je ne suis pas sûr que le fait d'en rajouter à chaque fois fasse grandir le débat. Je sais simplement que Madame FAGOT et Madame STAUB ont rempli pleinement leur office avec une parfaite détermination. Vous avez d'ailleurs reconnu la qualité de leur travail. De la même façon, vous pouvez aussi choisir un biais idéologique qu'elles n'ont jamais exprimé à travers leur délégation, car elles ont toujours fait passer le sens de toute l'équipe avant tout. »

2	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS DIVERS ORGANISMES
----------	-----------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite aux démissions de Anne-Cécile STAUB, conseillère municipale, et Anne-Sophie FAGOT, adjointe au Maire, et à l'installation de Madame Françoise FOLTZER et Monsieur René CHABOT, il est proposé de modifier les désignations d'élus pour la représentation du Conseil dans divers organismes.

Audrey HAREL :

« Je m'excuse de poser ma question avec un peu de retard. Lorsque vous avez présenté les délégations, l'une d'entre elles s'appelait « lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et

cultes ». J'aurais aimé avoir des explications sur le mot « cultes », car je ne savais pas que ce thème pouvait faire partie d'une délégation. »

Monsieur le Maire :

« La loi de 1905, qui a séparé l'Eglise et l'Etat, nous oblige à gérer un certain nombre de lieux de cultes et par conséquent à entretenir des relations régulières avec toutes les expressions de culte. »

Joël SOULARD :

« J'aimerais faire une simple remarque, qui pourra certainement être régularisée par le service juridique. Nous devons obligatoirement procéder à un vote à bulletin secret pour désigner les représentants du Conseil d'administration du CCAS, alors que nous procéderons ensuite à un vote à main levée. Or, nous ne pouvons pas dissocier ces votes au sein d'une même délibération. Il faudra donc modifier la phrase « décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret », compte tenu du vote pour le CCAS. »

Monsieur le Maire :

« Nous pouvons dissocier les votes puisqu'il s'agit d'une délibération électorale. Ceci étant, nous modifierons quand même la phrase que vous venez de citer. »

Le Conseil procède à la désignation de ses représentants au sein des divers organismes :

· **Centre communal d'action sociale – Conseil d'administration** (6 membres du Conseil municipal)
En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R123-7, le conseil, à l'unanimité, confirme la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comme suit :

- Monsieur le Maire, Président
- 6 membres du conseil municipal, élus
- 6 membres extérieurs, nommés par Monsieur le Maire

soit un total de 13 membres.

En application de l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles, le siège laissé vacant par un conseiller municipal est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé, Le nombre de candidats n'étant plus suffisant pour pourvoir aux sièges laissés vacants par les démissions successives d'Anne-Cécile Staub, Anne-Sophie Fagot et Pierre Lefèbre, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Liste proposée par la majorité municipale

1. Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS
2. Madame Patricia LEJEUNE
3. Monsieur Pierre LEFEBVRE
4. Madame Françoise FOLTZER
5. Monsieur Marc RACAPE
6. Monsieur Bruno GUILLOU

Autre liste :

1. Madame Caroline FOUNINI
2. Madame Françoise BESSON

Suffrages exprimés :

Ont obtenus :

1. Liste présentée par la majorité municipale : 35
2. Autre liste : 10

Sont élus :

- 1. Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS**
- 2. Madame Patricia LEJEUNE**
- 3. Monsieur Pierre LEFEBVRE**
- 4. Madame Françoise FOLTZER**
- 5. Monsieur Marc RACAPE**
- 6. Madame Caroline FOUNINI**

Le Conseil décide, à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes :

• **Commission de délégation de service public**

- S. DURAND *en remplacement de A.S. FAGOT*

44 voix pour

1 abstention

• **Commission intercommunale de La Roche-sur-Yon Agglomération**

Commission n° 10 – Solidarités - Petite Enfance

- Titulaires G. POIRIER-COUTANSAIS

C. FOUNINI

- Suppléants F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

F. BESSON

A l'unanimité

Commission n° 11 – Habitat – Equipements publics – Patrimoine

- Titulaires J.M. BARREAU

R. CHABOT *en remplacement de M. DOAT*

- Suppléants C. BREHERET

M. CHANTECAILLE

A l'unanimité

• **Action sociale – Santé**

Conseil de la vie sociale

Foyer départemental de l'enfance, La Brossardière

- Titulaire F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Conseil de la vie sociale

Foyer socio-éducatif l'AISSI, 18 rue du 93ème RI

- Titulaire F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Conseil de la vie sociale

Centre maternel, rue Salengro

- Titulaire F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Conseil de la vie sociale

Foyer féminin, rue Salengro

- Titulaire F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Conseil de la vie sociale

Foyer, 22 rue du Maréchal Foch

- Titulaire F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

• **Emploi – Formation – Insertion**

Association des villes éducatrices – Réseau français des villes éducatrices

J. BESSEAU *en remplacement de A.S. FAGOT*

A l'unanimité

Mission locale

D. GUILLET *en remplacement de A.S. FAGOT*

A l'unanimité

• Enseignement

Réseau français des villes éducatrices

J. BESSEAU *en remplacement de A.S. FAGOT*

A l'unanimité

Commission mixte d'enseignement privé

- Titulaires

1. J. BESSEAU *en remplacement de A.S. FAGOT*

2. P. LEJEUNE *en remplacement de A.C. STAUB*

3. A.S. SARDAY

4. L. MORNET

5. L. DE ENA

6. M. RACAPÉ

- Suppléants

1. P. LEFEBVRE

2. S. ALLAIN

3. F. BOUET

4. F. FOLTZER *en remplacement de J. BESSEAU*

5. B. GUILLOU

6. N. GOSSELIN

A l'unanimité

Conseils d'écoles :

Conseil d'école privée, représentant du Maire

Ecole privée mixte de Saint-André d'Ornay

- R. CHABOT *en remplacement de A. AUBIN-SICARD*

A l'unanimité

Ecole primaire et maternelle mixte Jeanne d'Arc

- F. FOLTZER, suppléante *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Conseils d'écoles publiques, représentant du Conseil municipal

Ecole élémentaire Victor Hugo

- F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Ecole maternelle André Malraux

- J. BESSEAU *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Ecole maternelle Maria Montessori

- F. FOLTZER *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Ecole élémentaire Jean Roy

- J. BESSEAU *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

Ecole maternelle et élémentaire Pont-Boileau

- J. BESSEAU *en remplacement de A.S. FAGOT*

A l'unanimité

Conseils d'administration des établissements publics d'enseignement du second degré

Lycée Nature

- R. CHABOT *en remplacement de M. ABDALLAH*

A l'unanimité

• Logement

Assemblée générale des copropriétaires

Résidence « La Louisiane »

- Titulaire P. DURAND

- Suppléant R. CHABOT *en remplacement de A.C. STAUB*

A l'unanimité

• Urbanisme

Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

- R. CHABOT *en remplacement de J. BESSEAU en 3ème position*

A l'unanimité

• Culture

Conseil d'établissement de l'Ecole d'Art

- F. BARTEAU *en remplacement de J. BESSEAU*

A l'unanimité

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

- Titulaire L. MORNET

- Suppléant F. BARTEAU *en remplacement de J. BESSEAU*

A l'unanimité

3	ORGANISATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
----------	----------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Conseil décide de créer 4 commissions ainsi dénommées :

Commission 1 : Finances - Economie - Commerce - Emploi - Administration générale - Numérique - Sécurité - Prévention

Commission 2 : Urbanisme - Logement - Développement durable - Déplacements - Espace rural - Aménagement du territoire

Commission 3 : Solidarités - Santé - Handicap - Politique de la ville - Lien entre les générations

Commission 4 : Education - Sports - Jeunesse - Culture - Festivals - Histoire de la ville - Relations internationales

Commission n° 1 Finances – Economie – Commerce – Emploi – Administration générale – Numérique – Sécurité – Prévention	Commission n° 2 Urbanisme – Logement – Développement durable – Déplacements – Espace rural – Aménagement du territoire
<ol style="list-style-type: none">1. Sylvie DURAND (Présidente)2. Pierre LEFEBVRE (Vice-Président)3. Nathalie GOSSELIN4. Franck POTHIER5. Françoise RAYNAUD6. Cyril BRÉHÉRET7. Cyrille GENDREAU8. Bruno GUILLOU9. Jack MBETI NOAH10. Anne-Sophie SARDAY11. Anita CHARRIEAU12. Pierre REGNAULT	<ol style="list-style-type: none">1. Malik ABDALLAH (Président)2. Patrick DURAND (Vice-Président)3. Anne AUBIN-SICARD4. Jean-Michel BARREAU5. Françoise BOUET6. René CHABOT7. Laurence GILLAIZEAU8. Marc RACAPÉ9. Guy BATIOT10. Thierry DE LA CROIX11. Joël SOULARD

Commission n° 3 Solidarités – Santé – Handicap – Politique de la ville – Lien entre les générations	Commission n° 4 Education – Sports – Jeunesse – Culture – Festivals – Histoire de la ville – Relations internationales
<ol style="list-style-type: none"> 1. Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (Présidente) 2. Bernard QUENAULT (Vice-président) 3. Nathalie GOSELIN 4. Christophe BLANCHARD 5. Laurence DE ENA 6. Françoise FOLTZER 7. Patricia LEJEUNE 8. Françoise BESSON 9. Caroline FOUNINI 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jacques BESSEAU (Président) 2. Sébastien ALLAIN (Vice-Président) 3. Nathalie BRUNAUD-SEGUIN 4. Leczinska MORNET 5. Philippe PORTÉ 6. Frédérique BARTEAU 7. Béatrice BICHON BELLAMY 8. François CAUMEAU 9. Dominique GUILLET 10. Geneviève HOCQUARD 11. Martine CHANTECAILLE 12. Sylvie CHARTIER 13. Audrey HAREL

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS
----------	-----------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite à l'installation de Madame Françoise FOLTZER en qualité de conseillère municipale et de Monsieur René CHABOT en qualité d'adjoint, il est proposé au Conseil d'actualiser le montant des indemnités versées aux membres de l'assemblée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Anne AUBIN-SICARD pour l'examen du Compte administratif.

5	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

« Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire de l'année 2016. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser. Il retrace également les exécutions du budget principal et des budgets annexes, et doit être en tout point conforme au compte de gestion, que nous verrons ensuite.

Concrètement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 78.13 millions d'euros (hors résultat reporté). Elles étaient de 78.92 millions en 2015, ce qui représente une diminution de 1.01 %. Cette baisse est essentiellement due à la poursuite de la baisse des dotations.

Dans le détail, les impôts et taxes représentent 73 % des recettes, les dotations et participations 16 % et les produits des services 6 %. Pour ce qui est de la fiscalité directe, le produit fiscal des trois taxes directes locales s'élève à 35.32 millions d'euros. Il est en progression de 1.82 % par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 632 000 euros. Cette progression s'explique par une augmentation des bases imposables entre 2015 et 2016, notamment celles de la taxe d'habitation. Quant à la fiscalité reversée par l'Agglomération à la Ville, elle s'élève à 17.79 millions, comme pour l'année 2015.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, les recettes de l'année 2016 affichent un montant de 3.95 millions. Elles augmentent de 63 000 euros par rapport à l'année 2015. Les principales évolutions sont directement liées à l'activité économique. Pour ce qui est des concours financiers de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement – qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation – a fortement diminué (-16 % en 2016, soit une perte de 1.68 million d'euros). S'agissant des allocations compensatrices, celles-ci s'élèvent à 1.7 million. Elles ont fortement diminué en 2016, avec une perte de 300 000 euros sur l'exercice. Concernant les autres recettes de fonctionnement, je retiendrai principalement les produits des services, qui accusent une baisse de 10.7 %, soit une perte de 560 000 euros. La principale variation concerne la refacturation de personnels et les « autres frais » à l'Agglomération, en raison de la mise en place de la mutualisation et du transfert des services communs.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64.8 millions d'euros pour l'année 2016. Elles sont en baisse de 2.15 % par rapport à l'année 2015. Ce résultat reflète la gestion rigoureuse mise en place par la municipalité depuis 2014.

En termes de répartition, les charges de personnel et les frais assimilés représentent 59.91 % des dépenses, les charges à caractère général 22.48 % et les autres charges 14.08 %. Le chapitre le plus important concerne les dépenses de personnel, dont le montant s'élève à 38.8 millions d'euros pour l'année 2016. Ce chiffre est en baisse de 1.4 % par rapport à l'année précédente. D'une manière plus générale, la situation actuelle des charges de personnel reflète la réalité, puisque ce poste prend désormais en compte la part de travail de chaque agent au bénéfice des deux collectivités, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Parmi les autres éléments marquants, je citerai la création au transfert des services communs, l'application du parcours professionnel « carrière et rémunération », la refonte complète de nos critères en matière d'avancement – ce qui a permis à de nombreux agents de progresser en 2016 –, la hausse du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} juillet, ou encore la stabilité des effectifs, malgré le renforcement de la police municipale et les premiers recrutements liés à l'ouverture du CYEL.

Pour ce qui est des autres dépenses de fonctionnement, le montant des charges à caractère général s'élève à 14.6 millions d'euros. Il est en hausse de 3.19 % par rapport à l'année 2015, car la municipalité s'est toujours engagée à maintenir un service public de qualité depuis le début de son mandat. S'agissant des autres charges de gestion courante, elles se chiffrent à 9.1 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 8.7 % par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne les charges financières, elles s'élèvent à 1.86 million d'euros, ce qui représente une diminution de 6 % par rapport à l'année 2015. Enfin, le montant des dépenses exceptionnelles (hors provisions) est de 363 000 euros. Il est en baisse de 43 % par rapport à 2015, en raison de la diminution des titres annulés sur les exercices antérieurs et de la baisse des subventions d'équilibre sur les budgets annexes.

Au final, le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 13 164 882.91 euros.

En matière d'épargne, l'épargne de gestion affiche une perte de 6.24 % par rapport à l'année 2015. En effet, les efforts de gestion engagés permettent à la collectivité de réduire l'impact de la baisse des dotations de l'Etat. Je rappelle que la variation était de – 11.55 % entre 2014 et 2015. Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, des produits exceptionnels et des intérêts, l'épargne nette s'élève à 6.56 millions d'euros. Elle est en progression de 16.57 % par rapport à l'année précédente. Malgré la forte baisse des dotations de l'Etat, la collectivité est donc parvenue à optimiser ses niveaux d'épargne en 2016.

Concernant la dette, le stock de la Ville a augmenté de 6.36 millions d'euros entre 2015 et 2016. Le remboursement du capital de la dette a quant à lui atteint 6.77 millions d'euros en 2016, sachant que de nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 13.13 millions d'euros pour financer l'important programme d'investissements. Je rappelle que celui-ci était de 26.3 millions d'euros, dont 11 millions de travaux dédiés au pôle culturel.

L'annuité de la dette dépensée par la Ville en 2016 était de 8.63 millions d'euros, soit une baisse de 5.4 % par rapport à l'année 2015, ce qui représente une diminution de 495 000 euros. De son côté, l'encours de la dette par habitant se chiffre respectivement à 153 et à 1 332 euros (contre 158 et 1 335 euros en 2015).

S'agissant de la capacité de désendettement (durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette), elle représentait 5.79 ans en 2016, contre 5.39 ans en 2015. Elle reste cependant inférieure à la strate et au premier seuil d'alerte, fixé – je le rappelle – à huit ans.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les recettes réelles de l'année 2016 s'élèvent à 7.32 millions d'euros (hors dette et excédents reportés). Elles sont en diminution de 57 % par rapport à l'année 2015, laquelle avait été marquée par des régularisations comptables correspondant à des annulations de mandats sur l'exercice antérieur au chapitre 27. En termes de répartition, la part de la Région représente 43 %, celle de l'Etat 9 %, celle du Département 13 % et celle de l'Union européenne 20 %, les autres sources représentant 15 %.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, le montant de l'année 2016 se chiffre à 35.5 millions d'euros. Il est en baisse de 4.96 % par rapport à l'année précédente. Quant aux dépenses d'équipement réalisées, elles s'élèvent à 26.3 millions d'euros. Elles sont en hausse de 8.4 %. Les principales opérations concernent le pôle culturel, qui représente 11 millions d'euros, la construction de la maison de quartier du Pont Morineau, l'ANRU avec les subventions de résidentialisation, les voies nouvelles de l'ilot Forges-Leclerc, les études liées au groupe scolaire du Pont Boileau, le terrain de football synthétique à Saint-André d'Ornay, les travaux sur la collecte et le traitement des eaux pluviales, la réfection du boulevard Rouillé, les itinéraires piétons et cyclables, ou encore le démarrage de la réhabilitation du quartier des Halles. En définitive, le résultat de clôture d'investissement s'élève à – 9 572 246.87 euros.

En résumé donc, le résultat global de clôture s'élève à 5 300 501.22 euros, soit plus de 2 millions d'euros de plus que l'année 2015 en matière d'investissements réalisés.

J'en viens à présent aux budgets annexes, en commençant par celui de la « restauration collective ». Les dépenses réelles de fonctionnement du centre municipal de restauration sont en légère baisse par rapport à l'année 2015, puisqu'elles s'élèvent à 3.35 millions d'euros. Quant aux frais de personnels, ils restent stables. Les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de matériel.

Pour le budget annexe « activités industrielles et commerciales », les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 183 000 euros, et sont en baisse par rapport à 2015. Les recettes s'établissent pour leur part à 319 000 euros (hors résultat reporté), ce qui représente une diminution de 2 millions d'euros. Cette différence s'explique par la cession de l'atelier relais Alliance santé en 2015. Les produits sont principalement constitués de loyers, de charges locatives et de droits d'occupation du domaine public. S'agissant des dépenses réelles d'investissement, elles portent notamment sur le remboursement annuel du capital et sur les travaux de la maison de santé des Forges.

Concernant le budget annexe « eau », les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 240 000 euros. Elles sont en baisse de 448 000 euros, du fait d'une régularisation comptable exceptionnelle réalisée en 2015, pour des titres émis sans TVA par erreur en 2012, en 2013 et en 2014. Les dépenses de personnel sont en baisse de 21 % et les recettes réelles s'établissent à 408 000 euros. Au niveau de la section d'investissement, les dépenses engagées concernent les études sur le barrage Moulin-Papon, les travaux sur le château d'eau du Moulin Rouge, et les travaux d'extension du réseau eau potable.

Quant au budget annexe « stationnement payant », les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 503 000 euros (en baisse par rapport à 2015) et les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une perte de 115 000 euros. Cela est principalement dû à une cession exceptionnelle opérée en 2015 vers le budget principal. A ce propos, la subvention d'exploitation en provenance du budget principal est également en baisse de 20 000 euros. En revanche, les recettes de stationnement progressent de 41 000 euros. Au niveau de la section d'investissement, les dépenses se chiffrent à 50 000 euros. Elles diminuent de 752 000 euros, en raison de régularisations de mandats sur la TVA faites en 2015. Les dépenses d'investissement portent sur la gestion des horodateurs et des bornes de paiement par carte bancaire et sur les mises à jour de logiciels.

Pour le budget annexe « services extérieurs et pompes funèbres » enfin, les dépenses sont principalement constituées de la taxe foncière et d'annulations de titres en section de fonctionnement. Les produits sont quant à eux représentés par les redevances d'inhumation.

Voilà pour la présentation du compte administratif. Je tiens tout de même à souligner que le résultat de clôture du budget principal enregistre une hausse beaucoup plus importante que l'année précédente, puisqu'il était de 4.5 millions d'euros en 2015 et qu'il est aujourd'hui de 5.3 millions d'euros. Enfin, je remercie l'ensemble des services pour tout le travail accompli, car cet exercice demande une gestion quotidienne, les économies à réaliser et une bonne gestion. Je remercie principalement la Direction générale et la Direction des finances. Je vous remercie pour votre attention. »

Joël SOULARD :

« Il est toujours délicat d'intervenir sur le compte administratif, car il reflète le budget que vous aviez voté en 2016 et que nous n'avions pas approuvé, mais sur lequel nous avons débattu. Permettez-nous cependant un certain nombre de réflexions suite à la lecture de compte administratif et à votre présentation.

Vous affirmez dans votre document que l'épargne nette est en progression de 16.57 %. Si ce chiffre pourrait paraître séduisant, vous ne dites pas qu'il s'agit essentiellement de produits exceptionnels d'environ 1 million d'euros, qui, de par leur caractère exceptionnel, ne se représenteront plus. En revanche, nous constatons une baisse de 6 % de l'épargne de gestion, qui vient confirmer celle déjà enregistrée l'année dernière.

Concernant le ratio du désendettement, qui je le rappelle était de 5.16 années selon le compte administratif 2014, celui-ci est passé à 5.79 ans en seulement deux années budgétaires. Vous nous répondez que les conditions sont difficiles, notamment au regard des baisses de dotations de l'Etat. Soit. Toutefois, si l'on s'intéresse à la moyenne de la strate, nous constatons que cette dernière est en baisse. Autrement dit, vous n'avez pas été en capacité de faire ce que la majorité des autres villes ont réussi à accomplir. Il est vrai que, contrairement à beaucoup de maires nouvellement élus, vous avez hérité d'une situation financière plutôt favorable, qui vous permet de « laisser filer un peu » sans atteindre le seuil d'alerte des huit années. Attention, cependant, car une fois la machine lancée, il est toujours plus compliqué de freiner la fuite en avant.

S'agissant des investissements, ce que nous percevions depuis quelques temps se confirme à la lecture de ce compte administratif. En effet, Monsieur le Maire, vous faites beaucoup d'annonces avec votre équipe sur des projets qui ne sortent d'on ne sait où et qui souvent sont proposés sans réelle concertation. Toutefois, la réalité se révèle bien différente au regard des chiffres. Vous inscrivez 35.2 millions d'euros au budget 2016, alors que seulement 26.3 millions ont été réalisés sur le compte administratif. De plus, si l'on regarde plus précisément les réalisations de l'année 2016, nous sommes toujours sur les opérations que nous avons initiées durant le mandat précédent, et qui se terminent avec le pôle culturel, la maison de quartier du Pont Morineau et la fin de l'ANRU.

Enfin, si vous décidez de répondre à cette intervention, qui n'appelle pas forcément de réponse, essayez au moins de vous appuyer sur des chiffres sensés. Je précise cela, car, à la lecture du compte rendu de la délibération du compte administratif de l'année dernière, j'avais oublié que Madame AUBIN-SICARD affirmait que nous avons réalisé 19.5 millions d'euros d'investissements sur l'ensemble du mandat dans des opérations structurantes. Je trouve ces propos très étranges, d'autant que ce genre de montant se réalise en une seule année. De fait, affirmer que nous avons réalisé un tel chiffre en un seul mandat est surprenant. De la même façon, vous affirmiez que nous avons réalisé 9.2 millions d'euros d'investissements d'opérations récurrentes sur l'ensemble du mandat, alors que nous avons réalisé 8 millions environ par an. Vous appuyiez même vos chiffres en disant que votre majorité prévoyait d'investir 2 millions par an. Cela était parfaitement faux, puisque vous annoncez dans ce compte administratif que vous investissez 5 millions d'euros sur les opérations récurrentes. Bref, que vous répondiez ou non à cette intervention, il n'est pas nécessaire de citer des chiffres totalement aberrants.

Guy BATIOU note que « le montant des achats de denrées alimentaires pour la restauration collective a baissé de 41 000 euros. Il ne faudrait pas que la part variable influe sur la qualité des denrées alimentaires. »

Anne AUBIN-SICARD :

« Pour répondre à Monsieur SOULARD, j'aimerais rappeler les raisons pour lesquelles nous avons été obligés d'établir un programme de rénovation de nos bâtiments. Sans insister sur les chiffres du

document que nous avons édité à la fin de l'année 2015, je rappelle que le diagnostic indiquait qu'il fallait engager 90 millions d'euros de travaux pour rénover notre patrimoine, ce qui est bien évidemment impossible sur un seul mandat. Voilà pourquoi nous avons réparti cette somme sur ce mandat et sur le mandat suivant.

Effectivement, les sommes que vous annoncez sont exactes. En revanche, vous faites une confusion dans les bases de comparaison entre ce mandat-ci et le mandat précédent. Vous parliez auparavant d'enveloppes de modernisation du patrimoine et d'opérations plus lourdes. En ce qui nous concerne, nous parlons désormais d'opérations récurrentes. Quant à toutes les opérations de modernisation de plus de 500 000 euros, elles sont dorénavant qualifiées d'opérations « structurantes ». De fait, la base de comparaison est différente. Si l'on raisonne sur notre base, je maintiens les chiffres que j'avais indiqués sur la période 2010-2014.

D'autre part, vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous aviez engagé 8 millions d'euros de travaux de rénovation chaque année. Or, après vérification par les services, ces 8 millions concernent l'ensemble de la rénovation du patrimoine, y compris la voirie et les espaces verts. Vous ne pouvez donc pas affirmer que cette somme concerne uniquement le patrimoine bâti. Cela n'est pas exact.

Enfin, puisque vous voulez rentrer dans les chiffres, allons-y. Vous avez investi 1.5 million d'euros en 2010 dans la rénovation des bâtiments « enveloppe de modernisation », 2.5 millions en 2011, 3.2 millions en 2012, 3.8 millions en 2013 et 2.5 millions en 2014. Ces chiffres confirment bien que vous n'avez pas du tout engagé 8 millions d'euros chaque année dans la rénovation du patrimoine au titre des enveloppes de modernisation. Je compare ce qui est comparable. Votre question portait sur les bâtiments ; je vous réponds sur les bâtiments. »

Sylvie DURAND répond à Joël SOULARD :

« Je rappellerai simplement que nous avons mis en place un plan pluriannuel d'investissements. Nous avons également acquis un logiciel de prospective financière, ce qui nous permet de suivre les évolutions des investissements futurs au jour le jour. J'ajoute que nous n'engagerons pas la municipalité dans des dépenses qui ne pourront pas être tenues. »

Anne AUBIN-SICARD rappelle :

« Le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2013 avait notamment pointé qu'il n'existait aucune prospective pluriannuelle sous l'ancienne majorité. Quant à nos dépenses, nous avons – grâce à Sylvie DURAND, à l'ensemble de l'équipe et à Monsieur le Maire – introduit cette notion de PPI (programmation pluriannuelle d'investissements), ce qui nous permet d'avoir une visibilité sur le court, le moyen et le long terme. Cet outil de prospective financière nous aide à ne pas piloter à vue, comme cela était le cas lors du mandat précédent. »

Sylvie DURAND précise à Guy BATIOU que le montant des denrées alimentaires était inférieur en 2016, car cette année comptait moins de jours de scolarité qu'en 2015.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 Abstentions : Monsieur Pierre Régnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance :

« Je remercie Madame DURAND et l'ensemble des équipes pour la qualité du travail réalisé. Nous sommes effectivement sur la bonne voie. Nous voulons préserver une situation financière saine et efficace pour envisager l'avenir plus sereinement, et ce malgré les baisses de dotations de l'Etat. »

6	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2016 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Réglementairement, l'affectation des résultats doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif. Après le vote des comptes administratifs 2016, l'affectation du résultat est votée consécutivement sur chaque budget ayant dégagé un excédent de fonctionnement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2017 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent pour le Budget principal à 29 039 635 euros et pour les budgets annexes à 5 409 342,49 euros.

Les opérations décrites dans le budget supplémentaire 2016 du budget principal et des budgets annexes s'équilibrent comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les éléments les plus significatifs du budget supplémentaire sont :

- la reprise des résultats pour 14,87 M€ dont 9,57 en investissement et 5,3 en fonctionnement ;
- les restes à réaliser d'investissement pour 5,84 M€ en dépenses et 7,55 M€ en recettes ;
- des compléments de crédits pour des acquisitions foncières (Centre municipal de santé, Bourg-sous-La Roche...)
- une modification d'affectation des crédits entre le budget principal et le budget activités industrielles et commerciales pour l'opération des Halles ;
- la baisse de l'emprunt d'équilibre de 4,4 M€ (hors reports).

2/ AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

Les autorisations de programme du pôle culturel et de l'aménagement de la Place Napoléon doivent faire l'objet d'ajustement comme indiqué ci-dessous :

Le montant des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2017 pour le Pôle culturel est de 23 696 604 €, le nouveau montant est de 25 336 245 € ; pour le Pentagone - Place Napoléon il est de 7 327 899 €, il passe à 7 334 135 €.

L'opération n° AP16-191 de l'Espace Napoléonien étant intégrée à celle de la construction de l'hôtel d'Agglomération et de la Ville, cette autorisation de programme est supprimée.

Joël SOULARD intervient :

« Cette délibération permet d'avoir les véritables chiffres après tout ce qui a pu être dit. De fait, nous constatons que le projet soi-disant pharaonique de la place Napoléon n'a coûté que 7.3 millions

d'euros, ce qui reste plus que raisonnable pour une ville de plus de 50 000 habitants. J'ajoute que nous nous abstenons sur cette délibération, comme nous avons l'habitude de le faire sur les questions budgétaires. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 Abstentions : Monsieur Pierre Régault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

9	CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER
----------	--------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Cyrille Gendreau

La Ville entend se doter d'une commission de contrôle financier pour mener une mission de contrôle qui vise à mesurer le niveau de risque auquel s'expose la Ville dans le cadre de ses relations contractuelles avec ses satellites.

La commission a pour objectif de donner un avis sur les aspects financiers des contrats de délégation de services publics, sur l'état de santé des structures bénéficiant de garanties d'emprunts et de celles qui sont liées à la Ville par un engagement contractuel et financier.

Françoise BESSON propose qu'un membre de l'opposition soit présent pour débattre de ces sujets importants.

Cyrille GENDREAU rappelle qu'il s'agit d'une commission libre et que l'accès à l'ensemble des comptes est très facile pour chaque élu. Il ne voit donc pas l'intérêt de nommer un membre de l'opposition au sein de cette commission.

Anita CHARRIEAU insiste :

« Dans la mesure où cette commission de contrôle ne dispose d'aucune force délibérative et qu'elle doit simplement rendre des avis, il nous semblait intéressant qu'elle soit tout de même ouverte à une personne de l'opposition. Cette présence permettrait aussi un minimum de transparence, si tant est que cela soit nécessaire sur ce genre de sujets. »

Monsieur le Maire entend ces remarques. Il propose que cette commission compte deux élus de la majorité et une ou un élu de l'opposition. Il laisse le soin aux groupes d'opposition de désigner une personne qui les représentera.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

L'article L 2122-22 donne la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice d'attributions expressément précisées. Cette délégation permet d'assurer le fonctionnement normal de l'administration, de mettre en œuvre les décisions du Conseil et de faciliter la bonne marche des services. Il est proposé de donner à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour les domaines visés par cet article, tenant compte des modifications apportées par les évolutions réglementaires en vigueur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017 - DOJO ET PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE HAXO ET DU CENTRE DE LOISIRS ET SPORTS
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSILP » publié par la préfecture de la Vendée le 26 janvier 2017, la commune de La Roche-sur-Yon a déposé deux dossiers de demande pour cofinancer la construction du dojo et la mise en accessibilité de la salle Haxo et du Centre Loisirs et Sports.

Le Préfet nous informe que les demandes de cofinancement ont été retenues :

- pour un montant de 190 000 € pour le dojo (priorité « équipement public rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants »).
- pour un montant de 70 000 € pour la salle Haxo (priorité « mise en accessibilité des équipements publics »).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT PAYS DE LOIRE POUR L'ORGANISATION DES ATELIERS DE LA COOPERATION ECONOMIQUE CONSULAIRE
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique de coopération décentralisée depuis 1968, les jumelages et partenariats développés par la Ville de La Roche-sur-Yon ont favorisé les échanges, les rencontres entre établissements scolaires y compris les CFA, les associations, les individus contribuant ainsi à la compréhension des autres cultures.

La Coopération territoriale internationale demeure un levier important pour le développement et l'attractivité de la Ville.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire (CMA) et plus particulièrement la délégation Vendée est engagée dans des actions à l'internationale, visant à favoriser la culture des entreprises du territoire à l'export, en recherchant à construire ainsi une coopération économique plus affûtée. C'est ainsi que la CMA s'est engagée aux côtés de la CPCCAF qui fédère des Chambres Consulaires de 28 pays et organise annuellement les Ateliers de Coopération Consulaire. L'enjeu est de l'organiser à La Roche-sur-Yon et de valoriser ainsi le territoire auprès de 150 dirigeants internationaux.

Compte tenu de l'ampleur de cette manifestation et de son intérêt pour notre territoire, la CMA sollicite une subvention exceptionnelle de 7 500 € afin de participer à l'organisation de cette manifestation (logistique : organisation et restauration).

Audrey HAREL déclare :

« Je constate que Madame BRUNAUD-SEGUIN prend la parole sur cette délibération concernant les relations internationales. Je remarque également que le mot « international » est cité plusieurs fois et que cette mesure concerne 28 pays et 150 dirigeants internationaux. Pour autant, ce sujet n'était pas à l'ordre du jour de la commission n° 4, qui s'appelle justement « relations internationales ». Cela fait maintenant un an que je participe au Conseil municipal et j'avais déjà noté que les relations internationales étaient absentes des ordres du jour, comme s'il ne se passait rien. Bref, s'il se passe des choses – et je suis ravie de l'apprendre –, personne n'en parle à la commission n° 4. De la même manière, j'imagine qu'il existe des rencontres ou des déplacements. Or, là non plus, ces sujets n'ont jamais été abordés à cette commission. J'aimerais donc comprendre les raisons de ces manquements, car ce sujet m'intéresse particulièrement. »

Nathalie BRUNAUD-SEGUIN répond :

« Cette délibération est passée en commission n° 1, puisqu'il s'agit d'une demande de subvention. D'autre part, vous avez pu remarquer tout à l'heure que ma délégation a été modifiée, puisque l'on parle désormais « d'économique à l'international ». C'est bien dans ce but que cette délibération est proposée. J'ajoute que la Chambre des métiers est maître d'œuvre dans ce dossier et que nous accueillons cette manifestation en tant que commune. Notre rôle consistera donc à mener certaines

actions, dont la visite de la ville, ou encore l'organisation d'une soirée officielle pour que Monsieur le Maire rencontre ces délégations africaines.

Vous dites par ailleurs que l'on ne parle jamais des relations internationales, mais ce n'est pas le cas. De plus, vous n'êtes pas toujours présente. En effet, nous ne vous voyons jamais sur les secteurs et vous ne nous accompagnez jamais dans les manifestations spécifiques. Nous venons par exemple d'organiser la semaine de l'Europe. Or, je ne vous ai pas rencontrée à l'occasion de cette manifestation. »

Audrey HAREL précise :

« Je n'ai pas manqué beaucoup de commissions et, lorsque cela était le cas, j'ai regardé les ordres du jour. D'autre part, sachez que je suis actuellement en arrêt de travail depuis le mois de janvier, ce qui limite de fait ma présence sur les manifestations. »

Jacques BESSEAU précise que cette commission comporte très peu de sujets et que ce point a été traité en commission n° 1, dans laquelle Madame CHANTECAILLE était présente.

Martine CHANTECAILLE indique :

« Quoi qu'il arrive, nous échangeons régulièrement avec Madame HAREL. Ceci dit, nous avons également demandé des comptes rendus de réunion pour savoir ce que nous faisons à l'échelle internationale. Nous avons fait cette demande en commission, car nous voulions que tout le monde soit informé. Je pense que tous y gagneraient si ces questions étaient abordées au sein même de ce Conseil. Pourquoi ne pas reprendre cette proposition ? »

Monsieur le Maire :

« Parce qu'il faut de la fluidité et qu'il faut faire travailler les instances. Dès lors, tout se passera bien. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	FOURNITURE DE MOYENS D'IMPRESSION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	----------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Afin de disposer d'un marché de fourniture de moyens d'impression, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de La Ferrière, le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferrière et la commune de Thorigny ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement. Il est proposé au Conseil d'approuver la convention constitutive de ce groupement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	FORMATIONS SECURITE "CACES" ET "HABILITATIONS ELECTRIQUES" - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Afin de disposer d'accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de formations sécurité portant sur les CACES et les habilitations électriques, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de la Ville de La Roche-sur-Yon, la Commune de Aubigny – Les Clouzeaux, la Commune de Dompierre-sur-Yon, la Commune de Fougeré, la Commune de La Chaize-le-Vicomte, la Commune de La Ferrière, la Commune de Landeronde, la Commune de Mouilleron-le-Captif, la Commune de Nesmy, la Commune de Rives de l'Yon, la Commune de Le Tablier, la Commune de Thorigny et la Commune de Venansault, ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
-----------	---------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La présente délibération porte sur 2 avenants :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles, avenant n° 1 pour arrêter sa rémunération définitive suite à l'approbation de l'APD au Conseil municipal du 02 février 2017.
- Avenant à la convention de groupement de commandes relative à la réalisation et la distribution du magazine mutualisé pour modifier la répartition financière afin de prendre en compte les besoins ponctuels propres à une entité, qui seront pris en charge à 100 % par cette entité.

Joël SOULARD n'est pas persuadé qu'il soit nécessaire de publier des numéros supplémentaires spéciaux. De plus, comme la communication autour du Tour de France sera suffisamment conséquente, il ne voit pas l'intérêt de faire une édition spéciale.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas question de la communication du Tour de France, mais de la communication en direction de l'agglomération yonnaise sur un événement sportif majeur, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	EVOLUTION DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES 2017 ET EVOLUTIONS LIEES AUX MOBILITES ET RECRUTEMENTS
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et du transfert de postes, dont les missions exercées relèvent des compétences de l'Agglomération.

Dans ce cadre, sont notamment transférés vers l'Agglomération deux postes affectés au service eau, assainissement, déchets et un poste du service économie, commerce.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Par ailleurs, pendant de longues années, la collectivité a fait le choix d'adopter des ratios d'avancement de grade inférieurs à 100 %, privant ainsi de nombreux agents d'un avancement et/ou d'une promotion interne et, plus généralement, de toute évolution de carrière.

Face à cette situation, le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 12 novembre 2015, une délibération visant à libérer ces mêmes taux pour les fixer à 100 % sur l'ensemble des cadres d'emplois et ainsi permettre un examen de toutes les situations individuelles pour une meilleure reconnaissance de l'implication des agents et de leur valeur professionnelle.

Parallèlement, de nouveaux critères servant de base à l'examen des situations des agents promouvables ont été travaillés conjointement avec les représentants du personnel et présentés pour avis aux membres du Comité technique (CT).

Au terme de la procédure, et sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire (CAP), ce sont 159 agents qui bénéficieront en 2017 d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés au fur et à mesure des nominations et au plus tard le 31 décembre 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ